

**DÉCRYPTAGE**

Faut-il changer son livret A pour un autre placement ?

A lors que sa baisse était envisagée, le taux du livret A a finalement été maintenu. Mais à 1,25 %, le placement préféré des Français offre toujours une faible rémunération, à son plus bas niveau historique. Faut-il lui préférer d'autres types d'épargne ?

Les avantages du livret A

Si 63 millions de Français en possèdent un, c'est que ce livret réglementé présente de nombreux atouts : sans risque, totalement exonéré d'impôt et de prélèvements sociaux, il permet de se constituer une réserve d'argent qui reste disponible à tout moment, tout en produisant des intérêts. Or, aujourd'hui, ceux-ci sont faibles : à 1,25 %, un livret A au plafond (22 950 €) rapporte seulement 286 € annuels. Ce qui peut conduire à s'interroger sur l'intérêt d'autres placements.

Pour Antoine Tranchimand, ce support est néanmoins idéal pour une épargne de précaution. « Il reste excellent pour se constituer un petit matelas de fonds mobilisables en vingt-quatre heures », explique le gérant associé de K&P Finance qui conseille à tout épargnant d'y garder de côté « l'équivalent de trois mois de dépenses habituelles ». Attention, on ne peut en détenir qu'un seul : des amendes sont prévues en cas de détection de plusieurs livrets A.

Le PEL : une bonne option

Les plans d'épargne logement ne sont pas exclusivement réservés aux futurs emprunteurs, ils peuvent aussi être une solution d'épargne intéressante en dehors de tout projet immobilier. Pour les PEL ouverts aujourd'hui, la rémunération est fixée à 2,5 % par an — hors prélèvements sociaux, soit 2,11 % net. Presque le double du livret A.

3 796 €

C'est l'encours moyen des livrets A détenus par les Français : pour ce montant, le gain annuel, au taux actuel de 1,25 %, est de 47 €.

Par ailleurs, les gains sont aussi exonérés d'impôt sur le revenu, pendant douze ans. Et le plafond est beaucoup plus élevé (61 200 €). Il y a quelques bémols, car le PEL est soumis à davantage de contraintes que le livret A. D'abord, il faut y effectuer des versements réguliers : 540 € minimum par an, soit un effort d'épargne de 45 € par mois. Ensuite, tout retrait avant quatre ans entraîne sa clôture. Pour que le PEL reste intéressant, il ne faut donc pas avoir besoin de mobiliser tout ou partie de cette épargne à court terme. D'autant que si l'argent est retiré dans les deux ans, les intérêts sont recalculés au taux du compte épargne logement (CEL), beaucoup moins avantageux : 0,75 %.

Toutefois, en prenant en compte cette perspective de moyen terme, ce placement sécurisé reste rémunérateur : à 2,11 %, une somme de 10 000 € placée sur un PEL rapporte 2 322 € au bout de dix ans. Elle permet de récupérer 17 322 €, au total, en comptant les versements minimums obligatoires.

L'assurance vie :**une stratégie de long terme**

C'est une autre alternative très prisée des épargnants. En 2013, les fonds en euros ont affiché un ren-

dement moyen de 2,6 % net de frais de gestion. « L'assurance vie présente l'avantage d'être plus souple que le PEL », résume Antoine Tranchimand. « On n'est pas obligé d'y faire de versements réguliers. Contrairement aux idées reçues, on peut effectuer des retraits à tout moment, et la fiscalité n'est pas aussi forte qu'on le pense. C'est le support le plus performant sur le long terme. »

Sur dix ans, avec une hypothèse de rendement à 2,6 %, le gain est de 2 427 € pour un placement de 10 000 €. A peine plus que le PEL.

Mais les gains peuvent être plus importants sur certains contrats, et « il y a possibilité d'investir sur des supports plus larges », ajoute Antoine Tranchimand. Attention toutefois aux frais divers qui peuvent venir grever cette rentabilité. Le gros « plus » de l'assurance vie est sa fiscalité avantageuse en matière de transmission : il faut la privilégier sur les autres types d'épargne, dans cette optique.

Les super-livrets : dans des cas très particuliers

Ils présentent des offres promotionnelles souvent attractives, mais de très courte durée : jusqu'à 5 % brut pendant quatre mois, par exemple. Un taux duquel il faut retrancher les impôts et les prélèvements sociaux. « Ce type de placement est très bien pour des besoins d'ultra-court terme, indique Antoine Tranchimand. Si vous vendez un bien immobilier 100 000 €, et si vous placez cette somme pendant trois mois à 5 %, elle vous rapporte 1 250 € (brut). » Mais, « sauf à avoir du temps à courir les établissements », cette stratégie reste limitée dans le temps. Passé la période de promotion, les taux passent bien souvent sous la barre des 2 %.

CHARLOTTE ROBINET

Les caractéristiques de chaque placement			
	Livret A	PEL	Assurance vie
Taux de rémunération	1,25 %	2,5 % hors prélèvements sociaux (2,11 % net), pour les PEL ouverts depuis 2003	2,6 % (rendement moyen 2013 des fonds en €) net de frais de gestion
Rémunération fixe	Non (taux réévalué tous les six mois)	Oui (fixée à l'ouverture du contrat)	Non (le rendement varie en fonction des contrats)
Plafond	22 950 €	61 200 €	Non
Placement garanti	Oui	Oui	Oui (pour les fonds en €)
Possibilité de retirer son épargne	A tout moment	Après quatre ans	A tout moment (gains soumis à l'impôt, retrait optimum après huit ans)
Obligation de versements réguliers	Non	Oui (540 € par an)	Non
Fiscalité	Exonéré d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux	Intérêts soumis aux prélèvements sociaux (15,5 %), exonéré d'impôt sur le revenu pendant douze ans	Soumis aux prélèvements sociaux et à l'impôt sur le revenu

